CGF
Confédération des
Grossistes de France

Attractivité et vitalité des territoires

Les 15 propositions du commerce de gros



Logistique urbaine | Emploi | Ancrage territorial
Foncier logistique | Fiscalité locale | Marchés publics

cgf-grossistes.fr



Stéphane Antiglio
Président de la Confédération des Grossistes de France (CGF)

Le commerce de gros : un partenaire essentiel de votre territoire

« Les entreprises du commerce de gros occupent une place essentielle dans **la vitalité de votre territoire**.

Présentes partout en France, elles assurent chaque jour le lien entre producteurs et industriels d'une part, et les acteurs de proximité d'autre part. Elles approvisionnent ainsi au quotidien les artisans, les commerçants (pharmacies, garages, commerces de bouche…), les restaurateurs, les établissements de santé, les établissements scolaires, les collectivités… et contribuent au bon fonctionnement de nos villes et de nos villages, comme à la qualité de vie de leurs habitants.

Bien plus qu'un simple intermédiaire, le grossiste est un véritable partenaire de proximité. Il garantit la disponibilité des produits, organise des flux logistiques complexes, apporte son expertise et accompagne durablement ses clients dans leur activité. Pour les élus locaux que vous êtes, **le commerce de gros constitue un levier d'action concret au service de politiques publiques ambitieuses :** une logistique urbaine plus efficace, des emplois durables, un foncier logistique préservé, une fiscalité adaptée et une commande publique considérée comme un levier de croissance.

À travers ce document, la CGF formule 15 propositions concrètes, relevant des compétences et des décisions des maires et des équipes municipales. Elles visent à favoriser un environnement local propice au développement des entreprises de commerce de gros, à renforcer leur contribution à l'économie territoriale et à garantir, demain comme aujourd'hui, l'approvisionnement des professionnels comme des habitants.

Parce que **des territoires bien approvisionnés sont des territoires qui vivent, entreprennent et se développent,** le commerce de gros s'inscrit comme le partenaire privilégié des élus locaux. »

160 000
entreprises sur l'ensemble du territoire dont 20 000 GE, ETI et PME

1 million
de salariés

+1000 Mrds
d'euros de chiffre d'affaires par an

+1 million
de clients professionnels livrés au quotidien dans tous les secteurs d'activité dont :

- **280 000** restaurateurs et collectivités
- **644 000** artisans du bâtiment
- **20 000** pharmacies
- **53 000** spécialistes de l'entretien et de la maintenance des véhicules automobiles
- **20 000** marchands de presse…

Le commerce de gros optimise au quotidien les flux avec une flotte de

- **40 000** poids lourds
- **190 000** véhicules utilitaires légers
- **230 000** véhicules légers

113 millions de M² d'entrepôts **74 000** entrepôts

Attractivité et vitalité des territoires



propositions du commerce de gros

Logistique urbaine

1 Préserver la liberté d'organisation logistique des grossistes
2 Accompagner la décarbonation progressive des véhicules
3 Harmoniser les réglementations entre communes voisines

Emploi

4 Mobiliser la commande publique comme levier d'emploi local
5 Soutenir la formation et la reconversion
6 Associer les entreprises dans les projets d'inclusion sociale

Ancrage territorial

7 Promouvoir la concertation public-privé : planification stratégique, projets d'aménagement…
8 Associer les grossistes à la valorisation des territoires

Foncier logistique

9 Dédier des zones spécifiques aux activités logistiques
10 Encourager la verticalisation des entrepôts
11 Réhabiliter les friches industrielles
12 Faciliter l'accès aux sites logistiques

Fiscalité locale

13 Alléger les coûts fonciers et les taxes locales

Marchés publics

14 Orienter les achats publics vers les grossistes de proximité hors appels d'offres
15 Intégrer des critères de proximité, d'impact social et environnemental dans les appels d'offres



Logistique urbaine

Comment concilier les défis complexes d'une logistique urbaine durable et la compétitivité des entreprises ?

À l'heure où les collectivités repensent leurs mobilités et leurs équilibres territoriaux, la logistique urbaine est devenue un enjeu stratégique pour l'économie locale. Là où les grossistes savent optimiser leur organisation logistique à travers la massification des flux et des stocks et la maximisation de leurs tournées de livraison, les communes jouent, quant à elles, un rôle de régulation qui doit rester compatible avec les réalités professionnelles.

1

PRÉSERVER LA LIBERTÉ D'ORGANISATION LOGISTIQUE DES GROSSISTES

Pour répondre au mieux aux besoins de leurs clients et aux enjeux environnementaux, il s'agit de maintenir l'activité logistique dans un cadre concurrentiel sans instaurer d'autorités organisatrices qui imposeraient aux entreprises des ruptures de charges (sources de surcoûts et de litiges) ou créeraient des situations de monopoles.

2

ACCOMPAGNER LA DÉCARBONATION PROGRESSIVE DES VÉHICULES

Le commerce de gros est un acteur engagé pour décarboner la logistique (véhicules à faibles émissions, optimisation des tournées, des emballages, reverse logistique…). Pour l'accompagner, les communes peuvent accorder aux véhicules utilitaires légers et aux poids lourds Crit'Air 2 de circuler au moins jusqu'en 2030.

3

HARMONISER LES RÉGLEMENTATIONS ENTRE COMMUNES VOISINES

Pour éviter la complexité des livraisons dans des communes limitrophes et des surcoûts de transport, il est primordial de veiller à la cohérence des règles locales de circulation pour les véhicules de livraison.



Emploi

Comment innover pour favoriser l'emploi local ?

Avec 1 million de salariés sur l'ensemble du territoire, les entreprises du commerce de gros proposent de nombreuses opportunités en termes d'emploi et contribuent, ainsi, à l'attractivité locale. Elles peuvent devenir des partenaires stratégiques dans le développement de l'emploi.

4

MOBILISER LA COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER D'EMPLOI LOCAL

Les communes peuvent introduire dans les marchés publics des critères favorisant les entreprises locales, notamment pour l'approvisionnement des restaurations collectives, des chantiers du bâtiment, pour l'entretien de parcs de véhicules, l'informatique…

5

SOUTENIR LA FORMATION ET LA RECONVERSION

Afin de mieux faire connaître les emplois proposés par les grossistes, les communes peuvent organiser des forums métiers du commerce de gros et de la logistique, ou des rencontres entre prescripteurs (France Travail, missions locales…) et demandeurs d'emploi.

6

ASSOCIER LES ENTREPRISES DANS LES PROJETS D'INCLUSION SOCIALE

Les projets d'inclusion sociale à destination des personnes en difficulté, en situation de handicap, ou permettant de faire la promotion de la diversité, peuvent aussi renforcer la cohésion des territoires lorsqu'ils sont conduits en lien étroit avec les grossistes.



Ancrage territorial

Comment s'appuyer sur les grossistes pour construire des territoires plus durables et solidaires ?

La force du commerce de gros est la densité de son maillage territorial. Cela peut faire des grossistes, présents partout en France, des partenaires privilégiés des communes.

7

PROMOUVOIR LA CONCERTATION PUBLIC-PRIVÉ

Il s'agit d'instaurer un échange régulier entre élus, habitants et entreprises à travers, par exemple, la désignation d'un référent « entreprise » au sein de l'équipe municipale ou encore la consultation des grossistes dans les projets d'aménagement ou de planification stratégique.

8

ASSOCIER LES GROSSISTES À LA VALORISATION DES TERRITOIRES

Les entreprises peuvent être invitées à participer au rayonnement des territoires, comme par exemple lors des Journées du patrimoine pour faire visiter leurs entrepôts.



Foncier logistique

Comment concilier gestion du foncier et vitalité économique des territoires ?

Véritables acteurs du dynamisme économique local, les entreprises du commerce de gros assurent l'approvisionnement quotidien des garages, artisans, commerces, restaurateurs, établissements scolaires et de santé... Le bon fonctionnement de leur activité repose sur des infrastructures adaptées (entrepôts et plateformes logistiques). Pourtant, la rareté du foncier et la pression immobilière fragilisent leur présence sur le territoire.

9

DÉDIER DES ZONES SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS LOGISTIQUES

Les documents d'urbanisme doivent intégrer des zones dédiées aux activités logistique des entreprises du commerce de gros, indispensables à l'attractivité des commerces de proximité et à l'activité des artisans.

10

ENCOURAGER LA VERTICALISATION DES ENTREPÔTS

Dans une logique de sobriété foncière, les collectivités peuvent également encourager la verticalisation des entrepôts dans les documents d'urbanisme.

11

RÉHABILITER LES FRICHES INDUSTRIELLES

Ces réhabilitations de terrains ou de bâtiments vacants doivent permettre d'accueillir des entrepôts et des plateformes logistiques du commerce de gros et éviter l'artificialisation de nouveaux sols.

12

FACILITER L'ACCÈS AUX SITES LOGISTIQUES

L'accessibilité des zones logistiques est fondamentale. Adapter les infrastructures et les transports publics pour les professionnels comme pour les salariés facilite les déplacements et les flux.



Fiscalité locale

Comment adapter la fiscalité locale pour développer l'économie et l'emploi dans les communes ?

Les entreprises du commerce de gros jouent un rôle essentiel dans le rayonnement économique des communes. Leur présence génère des emplois directs et indirects, soutient le commerce de proximité et alimente le dynamisme industriel local. Pourtant, leur implantation reste fortement conditionnée par le niveau des coûts fonciers et de la fiscalité locale.

13

ALLÉGER LES COÛTS FONCIERS ET LES TAXES LOCALES

Les coûts fonciers et les taxes locales pèsent fortement sur la décision d'implantation des entreprises du commerce de gros. Mais moduler à la baisse les taux de taxe foncière est rapidement compensé par ce qu'ils génèrent.



Marchés publics

Comment mobiliser la commande publique comme levier de développement de l'économie locale ?

Dans le cadre de la commande publique, les grossistes garantissent aux communes disponibilité, proximité et continuité d'approvisionnement dans de nombreux secteurs : restaurations collectives, chantiers publics, matériel informatique, etc. La commande publique représente donc un levier majeur pour soutenir l'activité locale des entreprises du commerce de gros.

14

ORIENTER LES ACHATS PUBLICS VERS LES GROSSISTES DE PROXIMITÉ HORS APPELS D'OFFRES

Cette mesure peut s'appliquer pour les entreprises du commerce de gros implantées localement et régionalement dans le cadre des marchés publics de fournitures inférieurs au seuil légal.

15

INTÉGRER DES CRITÈRES DE PROXIMITÉ, D'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DANS LES APPELS D'OFFRES

Lorsqu'une mise en concurrence est nécessaire et dans le respect du droit européen, il peut être envisagé de faire appel à des critères de proximité, d'impact social et environnemental afin de travailler avec les entreprises du commerce de gros implantées localement.

Le commerce de gros
un acteur essentiel de l'économie locale

À travers l'union de 31 fédérations adhérentes, la Confédération des Grossistes de France (CGF) est la seule organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises présentes partout en France (dont 20 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 1 000 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Les fédérations adhérentes de la CGF

- ✔ Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)
- ✔ Association Nationale des Expéditeurs et Exportateurs en Fruits et Légumes (ANEEFEL)
- ✔ Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP)
- ✔ Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine
- ✔ Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)
- ✔ COMIDENT (produits et matériaux dentaires)
- ✔ DISTRIPRO (Boissons)
- ✔ Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)
- ✔ Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- ✔ Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées et Plantes en Pots (FGFP)
- ✔ Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)
- ✔ Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)
- ✔ Fédération de la Communication par l'Objet (L'Objet Média)
- ✔ Fédération Française des Syndicats de Courtiers de Marchandises (FFSCM)
- ✔ Fédération Nationale de la Décoration (FND)
- ✔ Fédération Nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)
- ✔ Fédération Nationale des négociants en pomme de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros (FEDEPOM)
- ✔ Fédération Nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENSCOPA)
- ✔ Fédération Nationale du Tissu (FENNTISS)
- ✔ Groupement des Entreprises Industrielles de Services Textiles (GEIST)
- ✔ Syndicat des entreprises françaises des viandes (CULTURE VIANDE)
- ✔ Syndicat national des prestataires grossistes distributeurs d'oxygène et loueurs de matériel médical en pharmacie (SYNPOL)
- ✔ Syndicat National des Dépositaires de Presse (SNDP)
- ✔ Syndicat National des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac (SNGFGBT)
- ✔ Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)
- ✔ Union des Distributeurs Non alimentaires Professionnels (UDINAP)
- ✔ Union du Mareyage Français (UMF)
- ✔ Union Générale des Syndicats de Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)
- ✔ Union Nationale de Commerce de Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL)
- ✔ Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)
- ✔ Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)

CGF
Confédération des Grossistes de France

29-31 rue St-Augustin
75002 Paris

Tél. : 01 44 55 35 00
contact@cgf-grossistes.fr
www.cgf-grossistes.fr

Octobre 2026
Conception, création : Cithéa, L.Scandolo
Crédits photographiques : Nicolas Kalogeropoulos, iStock, CGF, D.R.
Imprimeur : Copyprint